

Demande formelle de couverture associative OCCE pour une manifestation organisée hors temps scolaire par la coopérative, dans le cadre associatif de l'OCCE.

MAJ 22/04/22

L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION DANS LE CADRE ASSOCIATIF DE L'OCCE FAIT L'OBJET DE PRINCIPES, REGLES ADMINISTRATIVES OU ASSOCIATIVES QUE LES MEMBRES DU CONSEIL DE COOPERATIVE (ENSEIGNANTS...) DOIVENT CONNAÎTRE ET S'ENGAGER A SUIVRE.

LA MANIFESTATION · La déclaration (questionnaire en ligne) a dû être renseignée.

Coop. scolaire de l'é	école :							
Coop. affiliée sous l	e N°: 006/	006/			☐ Maternelle ☐ Primaire ☐ Elémentaire ☐ Autre			
Commune de l'école :				<u>Date(s)</u>		Horaires (début/fin)		
Date(s) et horaires	de la manifestation	: Jour	1					
		Autre	es jours :					
Type de manifestat			précisez)					
Lieu (locaux scolaires ou structure dédiée)								
Jauge (public) à resp								
Public total attend	Nombre de personnes pour l'encadrement							
Nombre de classes	Nombre d'enseignants concernés							
LE MANDATAI	RE · Responsable	e de l'organ	isation et de la	mise en œuvre c	lu projet			
Nom, Prénom					Tél. personnel			
Le mandataire est-i	Le mandataire est-il directeur de l'école ? (Cochez)					OUI NON		
L'ENGAGEMEI	NT							
Je soussigné, agis suivantes ont été l				ative scolaire de	l'école, déc	lare que les dén	narches	
Les <b>recommandations/consignes de l'OCCE</b> ont été lues et prises en compte (réunion préparatoire du Conseil de coopérative (équipe d'encadrement) pour construire le projet.					OUI Le			
2. La <b>déclaration OCCE (questionnaire en ligne)</b> par le mandataire a été renseignée/transmise à l'OCCE					OUI NON	Le		
3. Le responsable des locaux (Mairie, synd. mixte) a <u>autorisé</u> la manifestation (joindre copie)					OUI	Le		
<ol> <li>Si une convention ou un règlement de mise à disposition des locaux ou structure a été proposé par le responsable des locaux, le document est communiqué pour avis à l'OCCE 06 <u>avant signature par le mandataire</u></li> </ol>					OUI NON	Le		
<b>déclare que l'équi</b> <b>prescriptions de s</b> o protocoles sanitaire	écurité (OCCE, Mair	<i>ie) :</i> Plan	Vigipirate, jaug	e à respecter,	s Visite, re	éunion le :		
demande formelle ☐ Le bénéfice, po ☐ L'accord de l'OC	ur cette manifesta			-				
Pour le conseil de coopérative  Le/la mandataire  Visa directe			Visa directeur	/trice	rice En Retour - Projet validé OCCE 06			
Le		Le			Le			
Nom		Nom			Nom			
			•					
Candiana dia Ment								



Demande formelle de couverture associative OCCE pour une manifestation organisée hors temps scolaire par la coopérative, dans le cadre associatif de l'OCCE.

MAJ 22/04/22

## Synthèse des recommandations communiquées au ENSEIGNANTS MANDATAIRES OU TUTEURS DE COOPÉRATIVE DE CLASSE (site OCCE06)

- **1. Responsabilité du mandataire et équipe d'encadrement.** Selon la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008) « la coopérative scolaire affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) est une section locale de l'association départementale OCCE (soutien de l'OCCE en matières éducative, pédagogique, juridique et comptable…»). Les enseignants animent la manifestation dans un cadre associatif en qualité de mandataire et tuteurs de coop. de classe..
- **2.1. Autorisation du propriétaire des locaux**. Le propriétaire des locaux (Mairie, synd. mixte.), <u>dont l'autorisation est obligatoire</u>, peut exiger la signature d'une convention ou d'un règlement. Toutes les prescriptions doivent être mises en œuvre. L'OCCE, après vérification des clauses de la convention, pourra donner délégation de signature au mandataire (en particulier examen des clauses d'assurances).
- 2.2. « utilisation de salle de spectacle » la structure mise à disposition doit assurer formellement la responsabilité de la sécurité des installations et du public accueilli. (en outre nécessaires informations des utilisateurs/organisateurs : visite pour recueillir consignes de prévention incendie/évacuation et l'utilisation de tout matériel technique mis à disposition ». (cf. clauses de convention/règlement pour mise à disposition structure) et les engagements conséquent. 
  NB :Apprécier situation particulière de simple salle polyvalente (villages ?) habituellement utilisée par les enseignants qui en maîtrisent bien les obligations et les consignes de sécurité à mettre en oeuvre.
- **3. Présences obligatoires**: Les responsables locaux de l'organisation de la manifestation, <u>sont obligatoirement présents en nombre suffisant au regard du public accueilli</u> Les rôles de chacun sont définis (accueil, surveillance...). L'équipe d'encadrement (enseignants, parents collaborateurs occasionnels...) est composée en nombre au regard du volume du public accueilli.
- **4. Sécurité Consignes sanitaires**: L'équipe doit, au regard des ressources d'encadrement propres, mises à sa disposition ou mobilisables, évaluer sa <u>capacité à garantir la mise en œuvre des préconisations</u>, instructions, protocoles et règlements de la commune et des consignes de l'OCCE: <u>consignes sécurité locaux</u>, <u>protocoles sanitaires</u> (voir dans les recommandations/consignes OCCE), installations particulières (électriques en particulier) faites sous le contrôle d'un personnel qualifié.
- **5. Règlementation**: Une manifestation coop/OCCE ne peut être envisagée que dans un cadre ou espace exclusivement dédié, clos, aux accès protégés et contrôlés, pour un public ciblé et filtré (enfants, familles ...) bénéficiant d'invitations personnelles (contrôle visuel sacs et personnes), dont le nombre maximum est strictement défini conformément aux capacités d'accueil des structures (voir document de sécurité Commune ou règlement de la structure).
- **6. Responsabilité des parents** : Les parents sont clairement informés que les enfants sont placés sous leur responsabilité et leur surveillance active (sauf modalités particulières pendant la durée d'éventuelles prestations collectives, prévues dans le projet informer les familles).
- 7. Les dispositions du Contrat d'assurance MAIF/MAE et les garanties sont accessibles sur le site <u>www.occe06.com</u>. (Vérifier compatibilité entre exigences locales et tableau de garanties du contrat OCCE disponible site OCCE)

LES ENSEIGNANTS SOUSSIGNÉS, MEMBRES DU CONSEIL DE COOPÉRATIVE, DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS MIS SUR LE SITE RECOMMANDATIONS /CONSIGNES ACTUALISEES 250422 et suite

Nom, prénom et signature	Nom, prénom et signature

Attention - Si l'organisateur de la manifestation est une APE ou une autre entité, l'OCCE ne peut être engagé (pas de couverture) ni son contrat d'assurance intervenir. Cette demande formelle est alors sans objet.

